



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE**  
**DES**  
**FINANCES PUBLIQUES**

**N° Spécial**

**06 Mars 2019**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDFIP du 06 mars 2019**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>Page</b>
DDFIP N° 2019-014	01.03.2019	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - service des impôts des entreprises de Levallois-Perret	3



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE  
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES  
DE LEVALLOIS-PERRET

Arrêté DDFIP n° 2019-014 du 01 mars 2019

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE  
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL  
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES  
DE LEVALLOIS-PERRET

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Levallois-Perret ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme Sonia LE MAUX, inspectrice des finances publiques, et M. Sylvain TRINCAL, inspecteur des finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des entreprises de Levallois-Perret, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de **60 000 €**;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **60 000 €**;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de **100 000 €** par demande ;



5°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédits d'impôt (CIR et CICE), dans la limite de **100 000 €** par demande ;

6°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

7°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

8°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder **6 mois** et porter sur une somme supérieure à **100 000 €** ;

b) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite de **60 000 €** ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de **10 000€**, à

Jeannick HELAL, contrôleuse principale des finances publiques ;

2°) dans la limite de **10 000 €**, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Alexandre ABALAIN	Mountazir GOULAMHOUSSEN	Hannah SCHVARCZ
Audrey BERTHIER	Dorothee JACQUEMIN	Stéphanie SIMON
Karine DUPERCHE	Christelle LE GUERCH	
Michael GOMBERT	Franck SEPTIER	

3°) dans la limite de **2 000 €**, à l'agent des finances publiques de catégorie C désigné ci-après :

Estelle FOUQUET		
-----------------	--	--

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances, réserve étant faite qu'un agent ne peut pas signer de déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Alexandre ABALAIN	Contrôleur	10 000 €	6 mois	15 000 €
Audrey BERTHIER	Contrôleuse	10 000 €	6 mois	15 000 €
Karine DUPERCHE	Contrôleuse	10 000 €	6 mois	15 000 €
Michael GOMBERT	Contrôleur	10 000 €	6 mois	15 000 €
Mountazir GOULAMHOUSSEN	Contrôleur	10 000 €	6 mois	15 000 €
Jeannick HELAL	Contrôleuse principale	10 000 €	6 mois	15 000 €
Dorothee JACQUEMIN	Contrôleuse	10 000 €	6 mois	15 000 €
Christelle LE GUERCH	Contrôleuse	10 000 €	6 mois	15 000 €
Franck SEPTIER	Contrôleur	10 000 €	6 mois	15 000 €
Hannah SCHVARCZ	Contrôleuse	10 000 €	6 mois	15 000 €
Stéphanie SIMON	Contrôleuse	10 000 €	6 mois	15 000 €
Estelle FOUQUET	Agent	2 000 €	6 mois	50 000 €

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine



A Levallois-Perret, le 1<sup>er</sup> mars 2019

Le comptable,  
responsable du service des impôts des entreprises  
de LEVALLOIS PERRET,

**Eddie KAMOUN**

▲  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>